

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 46

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par

N° 2016-28173/DENV

Nouméa, le

06 OCT. 2016

Le Directeur,

à

Madame Cynthia Naran
Présidente du syndicat des copropriétaires de la
résidence Capucine
C/O Patrimoine Immobilier
BP 687
98845 Nouméa Cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Capucine, commune de Nouméa

Référence : déclaration de changement d'exploitant et porté à connaissance reçus les 14 et 15 septembre 2016

Pièces jointes : - un récépissé de déclaration
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009
- un mémo relatif à la déclaration ICPE
- accusé de réception

Madame la présidente,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° 2016-28171/DENV du 03 octobre 2016 délivré au syndicat des copropriétaires de la résidence Capucine, qui annule et remplace le récépissé n° 2014-21664/DENV envoyé le 23 juillet 2014 par courrier n° 2014-21698/DENV, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Capucine, commune de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenue de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND